Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203616-20260304-26_03_02-DE

N° 26-03-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 4 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 mars à vingt heures 04 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Le Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs André GUILLAUME, Maire, Valérie HELARY, Bernard HELARY, Virginie LACHIVER, Michel LE VOGUER, Mickaël LE CHEVANCE, Katell ROBIN, Céline FELIN (arrivée à 20h07), Catherine HANOT, BOURSE Mélina (arrivée à 20h19).

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Jean-François PRIGENT

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS : Jean-Didier SAINT-JALMES, HILLION Béatrice

A DONNE POUVOIR : Fabrice ROLLAND a donné pouvoir à Bernard HELARY
Secrétaire de séance : Valérie HELARY

Nombre de membres en exercice :	***14***
Nombre de membres présents :	**10**
Nombre de membres votants :	**11**
Nombre de membres absents :	**3**
Nombre de membres exclus :	**0**

25-03-02 / Subventions 2026

Monsieur Le Maire présente les demandes de subventions aux associations

Demandes 2026 – Associations	Propositions 2026	Vote
Sportives et culturelles		
Jeunesse Sportive Lanvollonnaise (10 enfants à euros)	20€	20€
Association Loisirs-Sports-Détente -Plélo (3 enfants à euros)	25€	25€
AS Plélo (2 enfants à euros)	25€	25€
Guingamp volley Ball (1 enfant à euros)	25€	25€
Amicale Laïque Plélo(2 jeunes à euros)	25€	25€
Divers		
UNC Lanvollon Rives du Leff		
LIGUE contre le Cancer		
Jeunes Agriculteurs Canton Châtelaudren/ Plouagat (Parade de Noël)	50€	50€
Pompier international MADAGASCAR		
COMICE agricole canton Paimpol-Plouha		
Solidarité Paysans de Bretagne		
France ADOT 22		
CIDFF 22		
VMEH		

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203616-20260304-26_03_02-DE

Leucémie Espoir		
CIDFF		
COHERENCE transition écologique		
TELETHON		
Secours Catholique	150€	150€
Resto du Cœur	150€	150€
Demandes en cours d'année	1000€	1000€

TOTAUX	**1750€**	**1750€**

Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité

DÉCIDE de verser les subventions ci-dessus pour l'année 2026.

MAIRIE DE TREGUIDEL 22290

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR COPIE CONFORME,

LE MAIRE,
ANDRÉ GUILLAUME.